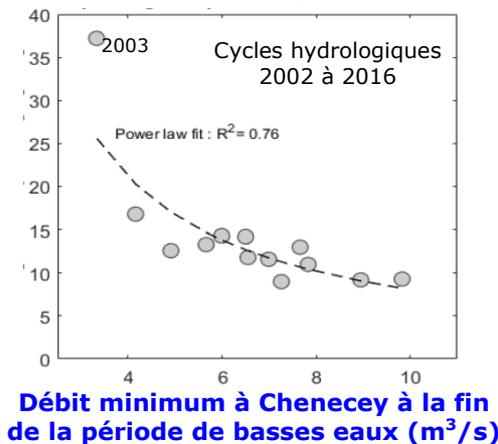




Les agriculteurs agissent pour la qualité de l'eau !

Risque élevé de lessivage de nitrates cet automne !

Pic d'azote à Chenecey au moment du début de la période de hautes eaux (mg/l)



Des études scientifiques récentes sur la dynamique des flux de nitrates dans la Loue (Charlier et al, BRGM 2018) ont mis en évidence que les concentrations en nitrates dans les cours d'eau au moment de la reprise du drainage automnal étaient d'autant plus élevées que les débits sont faibles en fin de période de basses eaux en été. Depuis la mise en place des mesures de la qualité de l'eau dans la Loue par la ville de Besançon à Chenecey-Buillon en 1970, le record a été observé après la sécheresse et la canicule de 2003, avec un pic de nitrates de plus de 35 mg/l, correspondant à un débit en fin d'étiage particulièrement bas.

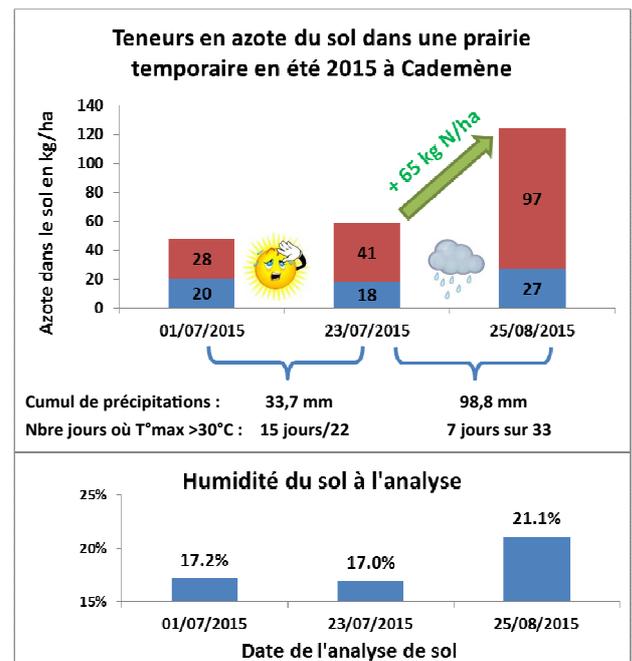
Après la canicule estivale de 2018, marquée par un déficit de précipitation et des débits des cours d'eau assez faibles, on peut craindre un afflux important de nitrates dans les cours d'eau cet automne ! Ce phénomène pourrait s'expliquer par l'azote présent dans le sol (provenant de la minéralisation des sols et de la fertilisation apportée en début d'année) mais non valorisé par les prairies et les cultures (céréales, maïs, dérobées) dont la croissance est interrompue en cas de fort stress hydrique.

On peut également émettre l'hypothèse d'une minéralisation accrue de la matière organique du sol produisant des nitrates en quantité importante dès le retour des pluies après une canicule estivale.

Ce phénomène a été mesuré dans le cas d'un suivi de la minéralisation de l'azote dans une prairie à Cademène en 2015, comme illustré ci-contre.

La canicule et la sécheresse du mois de juillet 2015 a provoqué un arrêt de croissance de la prairie et de la minéralisation du sol (humidité du sol d'environ 17%). Dès le retour des pluies en août et avec des températures plus clémentes, on a pu observer la réhumidification du sol et une très forte minéralisation du sol se traduisant par une production de 65 kg N/ha en un mois !

Le retour des pluies après une forte période de sécheresse s'accompagne donc d'une importante fourniture naturelle d'azote par le sol !



Le Doubs à sec entre Pontarlier et Morteau

Le blog de la Loue présente régulièrement des actualités relatives à la Loue mais également aux autres rivières du Doubs. Il est animé par Isabelle Brunnarius, journaliste de France 3. Deux dossiers viennent d'être publiés sur la sécheresse de la rivière Doubs et sur la réhabilitation du Drugeon (articles des 28 et 29 août 2018). <https://france3-regions.blog.francetvinfo.fr/vallee-de-la-loue/>

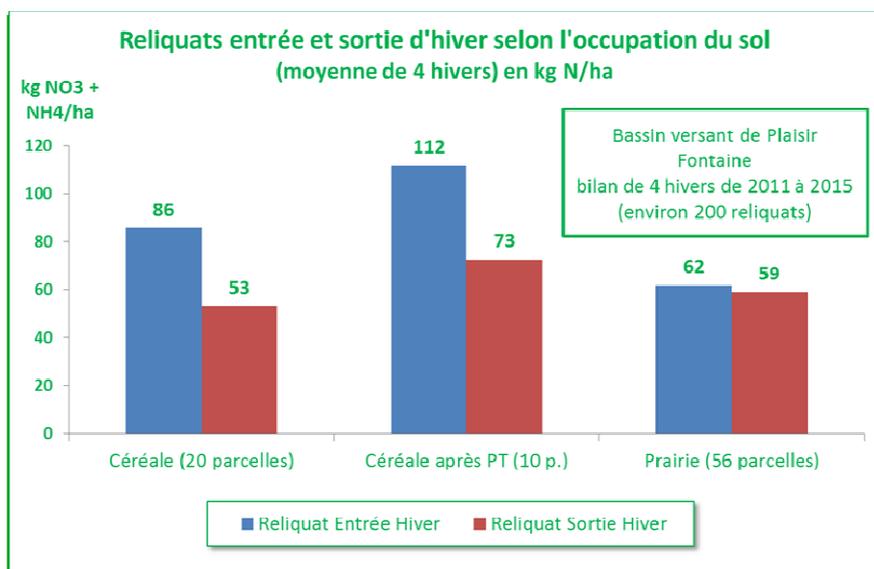
Conseils pour limiter les pertes d'azote cet automne



Ne sous-estimez pas les fournitures naturelles d'azote dans les sols ! Après les canicules de 1976 et 2003, on a pu observer une importante repousse d'herbe en automne. Les prairies ont la capacité de se mettre en arrêt de croissance en cas de stress hydrique et de redémarrer rapidement dès le retour des pluies. Le minéralisation du sol (liée à l'activité des bactéries) est également à l'arrêt en cas de canicule et de sécheresse prolongée mais redémarrera rapidement après le retour des pluies grâce à la réhumidification du sol (voir exemple de Cademène page précédente). **Inutile donc de fertiliser actuellement les prairies, le retour des pluies permettra la reprise de la croissance et l'absorption de l'azote présent dans les sols.**

N'apportez pas d'effluents liquides sur les prairies qui seront retournées cet automne !

Après le retournement d'une prairie temporaire il se produit un pic de minéralisation de l'azote : la décomposition de l'herbe, des racines et l'aération du sol libèrent une quantité importante d'azote. Il est donc déconseillé d'apporter des effluents, en particulier liquides, sur une prairie temporaire juste avant son retournement afin d'éviter un surplus d'azote dans les sols qui sera lessivé au cours de l'hiver prochain.



Le retournement d'une prairie temporaire s'accompagne toujours d'un important relargage d'azote qui se poursuit pendant 2 à 3 ans. La quantité d'azote produite est proportionnelle à l'âge de la prairie et à son historique de fumure.

Quatre années de mesure des reliquats azotés dans le bassin versant de Plaisir Fontaine (secteur Trépot - Bonnevaux-le-Prieuré) ont permis de mettre en évidence que les reliquats azotés sous céréales en automne sont élevés (céréales après culture) à très élevés (céréales après prairie temporaire). Compte-tenu des besoins limités en azote des céréales au cours de l'automne, une part importante de l'azote sous forme de nitrates sera perdue par lessivage au cours de l'hiver. Tout apport d'azote est à éviter avant le semis d'une céréale, en particulier lorsqu'elle est implantée après une prairie temporaire. Sous les prairies la teneur en azote est constante entre l'entrée et la sortie de l'hiver, ce qui tend à montrer qu'en moyenne les pertes hivernales d'azote y sont plus faibles.

Diagnostic bâtiment et plan d'épandage (rappel)

Avant fin 2019 pour les communes du territoire du SAGE Haut Doubs Haute Loue et avant fin 2020, pour les autres communes du Doubs, chaque éleveur devra disposer, selon l'altitude, de 4, 5 ou 6 mois de capacité de stockage des effluents liquides. Depuis le début de l'année la Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort vous propose une **nouvelle prestation** vous permettant lors d'un seul rendez-vous sur votre exploitation de bénéficier d'un **diagnostic des capacités de stockage et de la réalisation de votre plan d'épandage individuel**. Le diagnostic proposé par la Chambre d'Agriculture vous permettra de savoir si vous respectez déjà la future réglementation et évaluera quels types de travaux seraient nécessaires (couverture de la fumière, création d'une fosse ou acquisition d'une poche souple,...); **avec une première évaluation chiffrée des travaux**. Si votre exploitation relève du Règlement Sanitaire Départemental (< 50 vaches laitières) le Conseil Départemental du Doubs subventionne le coût de cette prestation à hauteur de 30 %, sous certaines conditions.

Contact : Solène Moreau au 03.81.49.71.04.

La Chambre d'Agriculture vous accompagne dans la valorisation des effluents d'élevage :
Conseil en fertilisation et épandages : Didier TOURENNE au 03.81.65.52.93.
Projets bâtiments : Pierre-Emmanuel JAVEL ou Guillaume GUERRY au 03.81.65.52.76.
Retrouvez les derniers bulletins techniques épandage sur notre site internet :
www.franche-comte.chambagri.fr rubrique Cia25-90 puis « Nos publications »